



# **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016/2017**

---

**PARIS D'EXIL**

## PRÉAMBULE

*Il était une fois un collectif...*

---

Il y a deux ans, la rencontre de plusieurs personnes réunies autour d'une même indignation et d'une volonté de faire a permis la création du Collectif Parisien de Soutien aux Exilé.e.s.

Le CPSE est né, s'est développé ; il a essaimé, grandi, nous nous sommes rencontré.e.s et organisé.e.s. Repas, accompagnements, hébergement, information, orientation, distributions, collectes, achats, témoignages, mobilisations et galères en tous genres, mais aussi rencontres, amitiés, moments festifs et découvertes : la première année de vie du CPSE a été riche en luttés et en réalisations, à la force du poignet. Plus de 46 000 euros ont transité par la cagnotte leetchi : autant de sous qui ont été transformés en tickets de métro, billets de train, remboursements d'hébergeurs, achats de nourriture, de chaussures et de duvets, ou encore en frais juridique et administratifs.

Quant aux heures et l'énergie que chacun.e d'entre nous y a mises, elles n'ont pas de prix !

Le projet de Paris d'Exil s'est construit en commençant par rassembler autour de la table les coordinateur.trices des différents pôles du CPSE, car nous vivions des choses similaires et différentes à la fois, mais nous ne savions pas vraiment quoi, car nous ne nous réunissions que trop peu souvent, tou.te.s dans le feu de l'action perpétuelle. Nous avons donc commencé ce travail avec Julie et Espérance (Timmy), Bahia (que tout le monde connaît ou presque !), Aubépine (qui est désormais trésorière), Laura et Romane qui ont élargi leur champ d'action à l'accompagnement social, Maria (que vous connaissez tou.te.s aussi pour son travail de coordo des maraudes de longue haleine), Oriane la super graphiste, Claire, Aurélie et Aurore de l'équipe famille.

*Pourquoi créer une association*

---

### **Un besoin de cohésion :**

Le collectif s'est constitué en réseau et de proche en proche pour s'étendre à tous les départements d'Ile de France. Tout le monde ne se connaît pas, loin de là, ou bien se connaît par Facebook. On a ressenti un manque de cohésion et des personnes qui se demandaient si oui ou non elles faisaient partie du CPSE puis de Paris d'Exil, qu'est-ce que cela voulait dire, comment ça se traduisait, et est-ce que ça voulait dire qu'on pouvait compter sur quelqu'un en cas de difficulté ?

### **Un besoin d'action politique :**

En contact constant avec les réalités du terrain, nous voulions témoigner de manière plus percutante de ce que nous voyions. Notre préoccupation première reste l'action de proximité sur le terrain mais nous mettons désormais l'accent sur le plaidoyer et le militantisme. Et nous souhaitons exprimer une position politique qui s'est affinée au fil du temps, clairement affirmée en faveur de la liberté de circulation et d'installation.

### **Et une raison purement administrative :**

Ça peut paraître trivial, mais la cagnotte Leetchi au bout d'un moment n'était plus l'outil adapté pour gérer nos ressources. Il y avait la nécessité d'ouvrir un compte associatif.

### ***Voilà comment l'association Paris d'Exil est née !***

#### ***Et le CPSE dans tout ça ?***

---

L'existence de Paris d'Exil ne remet pas en cause celle du CPSE, l'association a un projet, une vocation ; le collectif peut continuer d'exister pour lui-même, autrement dit un soutien peut continuer à mener des actions de terrain dans le cadre du CPSE sans pour autant adhérer à la charte et à la ligne de Paris d'Exil.

Le fondement reste le même : se battre pour un accueil inconditionnel des personnes exilées.

#### ***À quoi sert un rapport d'activité ?***

---

En dehors du fait que c'est un document obligatoire dans le cadre d'une asso, c'est aussi autre chose...

Dans ce rapport, on a essayé de rendre compte de la démarche qu'on veut impulser avec Paris d'Exil, les grands principes qu'on souhaite voir partagés au sein de l'association, qu'est-ce qu'on veut faire vis-à-vis de l'extérieur et comment, avec quels moyens et quelle posture et partager aussi les grandes questions que posent le contact avec le réel (les grands principes c'est bien mais...).

On revient d'abord sur les réalisations, puis les projets et les outils qui, on l'espère, vont permettre d'en réaliser d'autres.

***L'équipe Paris d'Exil***

# SOMMAIRE

## **1-LE TERRAIN \_\_\_\_\_ P.5-12**

### *"Soutenir et faciliter l'accès aux droits"*

- o Maraude/signalement p.6
- o Demande d'Asile p.7-8
- o Familles p.9
- o Mineur.e p.10-11
- o Pôles en projet : sans-papiers & insertion p.12

## **2-LE PLAIDOYER \_\_\_\_\_ P.13-16**

## **3-LE PROJET ASSOCIATIF \_\_\_\_\_ P.17-20**

### *"L'expérience terrain au service du plaidoyer"*

## **4-LE RAPPORT FINANCIER \_\_\_\_\_ P.21-22**

## **5-ANNEXES \_\_\_\_\_ P.23-28**

- o Charte de communication p.23
- o Les statuts p.25
- o Charte d'adhésion p.27
- o Schéma de gouvernance p.28

## **EN CONCLUSION...**

# 1•LE TERRAIN

Du fait de la politique de non-accueil à Paris comme dans toute la France, les soutiens sont amené.e.s à intervenir sur le terrain, non seulement la rue et les campements mais aussi les lieux d'hébergement, de rétention, les tribunaux, les préfectures...

## **Quelles que soit les actions menées, les principes qui prévalent sont :**

- ▶ Remplacer / pallier les missions qui devraient être remplies par les autorités peut être une nécessité, un moyen d'action politique, mais pas un objectif pour nous. On ne cherche pas à devenir une association humanitaire.
- ▶ Renvoyer quand c'est possible sur les dispositifs d'aide existants, on fait pression sur celles et ceux qui sont payé.e.s pour ça pour la prise en charge des personnes exilées.
- ▶ On reste dans une relation d'égalité malgré la relation d'aide (pas de jugement, pas de charité).

# MARAUDE/SIGNALEMENT

Référent.e.s du pôle : Maria Renon & Vincent Ahn

**Le parcours des personnes exilées en France commence invariablement par de longues semaines à la rue, sans ressources et sans information. Les personnes manquent de tout, couvertures, vêtements chauds, nourriture, hygiène, soins, infos juridiques.**

**Le pôle maraudes/signalement prend contact avec les personnes dans les rues, dans le but de créer un lien, d'apporter du matériel si nécessaire et recueillir également des informations sur la situation de rue :** les violences policières par exemple ; mais aussi signaler les mineur.e.s isolé.e.s, les femmes enceintes, les personnes malades et diffuser de l'info juridique. Nous avons besoin de collecter des affaires constamment car la demande est importante, d'autant plus que les affaires sont confisquées très souvent par la police.

Le principe est de distribuer des affaires : des couvertures, des sacs de couchage, des sacs à dos, des gants, des bonnets, des caleçons, des chaussettes, des chaussures, des ponchos imperméables, des produits d'hygiène...

---

## COLLECTE DE MATÉRIEL

Le matériel provient de collectes et dons souvent étrangers (Angleterre, Suisse, Hollande), stockés chez certains soutiens puis redistribués lors de maraudes plusieurs soirs/nuits par semaine. Une grosse collecte arrive en moyenne tous les 15 jours à Paris et peut contenir des sacs de couchage, gants, bonnets et couvertures pour 100 personnes. D'autres collectes ont lieu à Paris selon les réseaux mobilisés par les soutiens.

---

## LES MARAUDES

**Les maraudes sont menées 2 fois par semaine minimum, dans les quartiers nord de Paris, assurées par un groupe d'une dizaine de maraudeurs.ses régulier.e.s** qui maraudent en voiture la plupart du temps, à la recherche des personnes qui dorment dans la rue.

**L'activité des maraudes a bien changé depuis 2015. Nous sommes passés de campements de plus en plus importants,** où les personnes étaient rassemblées dans un endroit visible et central (République, sous les arcades d'un ensemble d'habitations derrière la Gare de l'Est, Stalingrad, Esplanade du Jardin d'Eole...) **à des regroupements éphémères de 5 à 10 personnes éparpillées dans la ville, dans des endroits de plus en plus périphériques et difficiles d'accès.**

À la suite de l'évacuation du 4 novembre 2016 et de l'ouverture du centre dit de "premier accueil" de la Porte de la Chapelle, la police a reçu l'ordre de disperser tout début de campement. Or comme on le sait, les personnes ont continué d'arriver à Paris, les capacités du centre (commandées par les capacités mises à disposition en CAO et CHU-M par l'État) ont rapidement été insuffisantes, laissant de fait des centaines de personnes à la rue, exposées au bruit, au froid, à la pluie et surtout aux violences policières. Mais contrairement à la période précédente, il est devenu impossible d'installer un campement. Les policiers usent chaque nuit de leurs gazeuses et matraques pour disperser ceux qui tentent de s'installer quelque part. **Résultat : les personnes se cachent dans des endroits de plus en plus dangereux et inaccessibles. Les équipes de maraudes en recensent plusieurs centaines chaque soir, réparties dans 30 à 40 endroits différents sur le secteur Jaurès-Canal St Martin-Chapelle-Porte de la Chapelle-St-Denis.**

# DEMANDE D'ASILE

## Référentes du pôle : Romane Tallet & Laura Beraud

Les personnes souhaitant demander l'asile en France ne disposent souvent d'aucune information sur les démarches à mener. C'est le hasard ou les conseils de compatriotes qui les amènent à croiser la route d'une maraude juridique, ou d'une permanence juridique.

### **Ce manque d'information a des conséquences d'autant plus désastreuses du fait de l'application de plus en plus systématique du règlement de Dublin 3.**

Ce règlement européen oblige toute personne cherchant refuge en Europe à demander l'asile dans le premier pays européen par lequel elle est entrée. L'immense majorité des personnes exilées voyage par voies de terre ou de mer, et a laissé ses empreintes dans les pays d'entrée, Italie, Espagne, Bulgarie, Norvège..., cédant le plus souvent à l'intimidation, les violences, voire des actes de torture. Arrivant en France, elles se retrouvent "dublinées" c'est-à-dire devant attendre 6 mois avant de pouvoir déposer une demande d'asile, et à la merci d'une expulsion entre temps.

**Le règlement de Dublin créé des situations d'une complexité inouïe, et s'ajoute encore à l'attente interminable, l'incompréhension, l'absurdité administrative qui sont le lot de tous les demandeurs d'asile depuis longtemps.** Les délais pour faire contester une décision administrative qui renverra la personne dans un pays où elle ne souhaite pas retourner, où elle a parfois été déboutée ou physiquement maltraitée par les institutions, sont parfois de 48h, à compter d'un vendredi 17h...

Le cadre légal restreint toujours plus la possibilité de demander l'asile. La circulaire de l'été 2016 a renforcé l'application du règlement Dublin et a eu des conséquences catastrophiques. Le projet de loi immigration du gouvernement et la réforme Dublin IV à venir font craindre des situations encore plus inextricables aux conséquences dramatiques (personnes et familles obligées de se cacher et sans aucune ressources, notamment).

**Le pôle demandeurs d'asile conseille et oriente vers les permanences juridiques, aide à la rédaction et à la traduction de récits, suit les personnes après un refus OFPRA lors du recours devant la CNDA.** Si nous disposons de fonds suffisants, nous payons des avocats, lorsque l'aide juridictionnelle n'est pas possible (par exemple : passage devant le JLD – Juge des Libertés et de la Détention) ou pour assurer la meilleure défense possible aux personnes (devant la CNDA).

Nous ne sommes pas juristes de formation. Notre but dans ce pôle comme dans les autres n'est pas de remplacer les professionnels mais d'intervenir là où il y a un vide criant d'information, d'orientation, de soutien, de traduction, pour que les personnes exilées puissent comprendre leur situation et faire des choix en disposant du maximum d'informations. Souvent le choix est entre deux options très risquées l'une et l'autre, mais au moins aura-t-il été fait par les personnes premières concernées et en connaissance de cause.

**La "chasse aux exilés" dans les rues de Paris, et la pression policière, ont fortement augmenté** depuis début 2017, les autorités empêchent la reformation de campements de rue. Les interventions visant à disperser les personnes exilées sont devenues quotidiennes. Les espaces de rassemblement et de rencontres ne pouvant se maintenir, les conditions de vie des personnes exilées se sont dégradées, les distributions de matériels et la diffusion d'informations sont devenues plus difficiles.

**Cette situation nous confronte notamment à la difficulté d'effectuer un suivi des personnes, du fait de leur mobilité forcée.**

---

## **MARAUDES D'INFORMATIONS**

**Les maraudes d'information ont lieu autour de 3 secteurs** : métro Jaurès, secteur Pajol-la Chapelle et Porte de la Chapelle, **1 à 3 fois/semaine, en soirée, par 2 soutiens ou plus.**

**Entre 10 à plusieurs dizaines de personnes rencontrées par soir.**

Les maraudes permettent d'informer les personnes sur les démarches à effectuer pour demander l'asile, les étapes du parcours de la demande d'asile, leurs droits, les difficultés qu'elles sont susceptibles de rencontrer et les moyens d'y faire face. Nous fournissons, en complément des conseils oraux, des documents d'informations, sur la procédure Dublin, les adresses utiles (permanences juridiques, PASS, douches & vestiaires).

**Au-delà de la nécessité d'informer, les maraudes constituent un moment précieux de rencontre et d'échanges avec les personnes exilées.**

---

## **ACCOMPAGNEMENTS**

**La procédure complexe de demande d'asile et les difficultés d'accès aux droits nécessitent un accompagnement social, administratif et juridique.**

**Accompagnement social :**

- o Accès aux droits sociaux & dossier CMUC
- o Refus ou retrait des conditions matérielles d'accueil, rupture versement ADA
- o Absence de proposition d'hébergement ou fin de prise en charge

**Accompagnement administratif et juridique :**

- o **Procédure Normale** : Aide au récit OFPRA, recours CNDA
- o **Procédure Dublin** : Palier au manque d'informations, au non-respect et entraves aux droits par les préfectures, recours contre les décisions de transferts, les placements en rétention, les expulsions...
- o **Autres** : OQTF suite à contrôle d'identité/rafle/rejet CNDA

**Plusieurs formes d'accompagnements** : explications & conseils, aide au dossier, courriers aux institutions (débloquer une situation), orientation vers des permanences juridiques, lien avec des avocat.e.s (recours/référés), accompagnement en préfecture (situations complexes ou présentant un risque).

**Il est difficile de chiffrer le nombre de personnes accompagnées** tant les difficultés et demandes sont nombreuses. Notre volonté d'accompagner s'inscrit **dans une démarche d'opposition et de lutte contre la politique de non-accueil.**

**Nous tentons de soutenir les personnes jusqu'au bout, en nous associant avec des soutiens & collectifs pour les visites en CRA, les actions contre les expulsions (aéroport), et en maintenant le contact avec les exilé.e.s après leur expulsion.**

### **Projets**

**Récolter d'avantages de témoignages, traces, preuves, de ces difficultés rencontrées par les personnes exilées, afin de rendre visible les conséquences humaines de la politique migratoire de la France.**

## FAMILLE

### Référent.e.s du pôle : Claire Soldevilla, Aurélie Serry & Florent Cheippe

Contrairement à ce que pensent certaines personnes, des familles entières s'exilent avec des enfants parfois en bas âge, des grands parents âgés ou encore des femmes enceintes. Les familles sont moins visibles que les adultes isolés car relativement plus rapidement mises à l'abri. Elles n'ont pas à attendre une évacuation. La Mairie dispose d'un contingent 115 parmi les 10000 chambres d'hôtel payées chaque nuit par l'Etat, qu'elle utilise comme hébergement d'urgence pour certaines populations considérées comme "vulnérables" : familles avec enfants de moins de trois ans, femmes enceintes, mineur.e.s isolé.e.s. Les familles demandeuses d'asile, théoriquement, ne devraient même pas passer par le dispositif 115 mais être hébergées en CADA dès leur enregistrement à la plateforme de pré-accueil.

**Mais dans la réalité, il se passe des mois avant que les familles demandeuses d'asile accèdent effectivement aux conditions matérielles de l'accueil (CMA) : logement stable en CADA, allocation ADA, CMU-C, cartes Navigo, scolarisation des enfants. Les familles sans-papiers quant à elles, sont durablement dépourvues de ressources.**

Les familles ont besoin d'être soutenues sur tous les plans, alimentaires, vestimentaire, soins, scolarisation, et certaines se retrouvent à la rue suite aux ruptures d'hébergement. Toutes ont besoin d'information juridique pour accéder à leurs droits.

**Cela nous a amené d'une part à prendre contact avec des maraudes alimentaires en hôtel de différents départements franciliens (91, 95, 75, 93, 77); les soutiens de ces départements se sont organisés en coordination. Nous avons travaillé avec plus de 70 bénévoles sur toute l'île de France.**

Sur le plan juridique, même approche que pour les adultes isolées : **accompagnement à la préfecture, orientation vers des permanences juridiques, recours à des avocats si besoin, mobilisation pour les familles assignées à résidence et menacées d'expulsion, parfois placées en centre de rétention.**

**Depuis la formation du CPSE nous avons accompagné (ou coordonné l'accompagnement de) 260 familles, plus ou moins régulièrement.** Le choix était d'avoir un suivi régulier, si possible, des personnes qui nous ont été signalées. Au début le signalement partait de la mise à l'abri en urgence. Depuis la création du centre d'Ivry, il s'agit de surtout de signalements alimentaires qui enclenchent les suivis.

**Nous avons réalisé avec SPRH et des avocats solidaires environ 44 référés libérés qui ont permis la mise à l'abri de familles.** L'enregistrement a été anticipé. Toutes les familles en procédures normale ont été orientées vers des CADA, et convoquées par l'OFPPA en moins de 6 mois. La plupart ont reçu le statut de 10 ans. Par contre c'est plus compliqué pour les familles dublinées, le référé liberté ne change pas grand-chose à part l'accès à l'enregistrement et à l'ADA plus tôt.

**De plus en plus de familles sans ressources et menacées d'expulsion.**

Familles dublinées : elles sont maintenant de plus en plus souvent assignées à résidence, placées en CRA et expulsées par avion.

**Un nombre croissant de familles sans ADA :**

- Délai de carence de 45 jours entre le moment où les familles reçoivent leur carte ADA et le premier versement : comment on mange pendant ce temps ?
- Familles déclarées en fuite par la préfecture, déboutées, sans papiers : coupure du versement de l'ADA, comment envisager le soutien matériel durable sans perspective d'amélioration ?
- Familles en post-Dublin : lorsqu'elles passent en procédure normale, l'ADA est coupée durant plusieurs semaines

# MINEUR.E

## Référentes du pôle : Delphine Dufriche & Sarah Emery

**Les personnes mineures arrivant sans membre majeur de leur famille à Paris ne relèvent pas du droit d'asile ni du droit des étrangers, mais de la protection de l'enfance.** En théorie, les mineur.e.s doivent dès leur demande d'évaluation (minorité+isolement) auprès du DEMIE être mis.e.s à l'abri pendant la période d'instruction de leur demande. Comme nous le savons tous.tes, il n'en est rien. Le parcours des mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s en France est caractérisé par les dysfonctionnements, les obstacles, les embûches de toute sorte, l'abandon et la maltraitance institutionnelle. Dans bien des cas, ils et elles se retrouvent seul.e.s, à la rue, sans ressources, sans aucun réconfort et face à un déni manifeste de la part des autorités, notamment de la Mairie de Paris mais aussi des Départements et de l'État, qui prétendent qu'il n'y a pas de mineur.e.s à la rue.

**Le pôle MIE organise de l'hébergement solidaire, du suivi juridique, des accompagnements santé, des cours et des activités. L'objectif est qu'un maximum de ces jeunes soient pris en charge et scolarisés comme la loi le prévoit, mais aussi de leur permettre de se rencontrer et de recréer une vie sociale alors qu'ils et elles arrivent généralement très isolés.**

---

## HÉBERGEMENT

### Les personnes hébergées

**Nous hébergeons actuellement environ 60 jeunes en attente de reconnaissance de minorité** dans notre réseau d'hébergeur.se.s. Les signalements sont faits par les soutiens et autres collectifs sur le terrain, ou par les enseignant.e.s des cours de français quand de nouvelles personnes s'y présentent. La plupart des jeunes dont nous nous occupons ont vécu des traumatismes qu'ils et elles refoulent tant qu'ils sont dans l'urgence de la survie. Nous constatons souvent après la prise en charge une grande détresse psychologique. Nous faisons appel à Hors La Rue, association qui leur propose un accueil de jour et un accompagnement individuel. Nous orientons également parfois les jeunes vers le COMEDE ou Quid'Autre.

### Les hébergeurs-hébergeuses

Nous organisons le relais entre les hébergeurs-hébergeuses, en tenant compte de leurs disponibilités. Nous ne demandons pas de minimum de temps d'hébergement, mais les temps trop courts sont difficiles à gérer pour tout le monde.

### Évolution de l'hébergement

Le pôle MIE ne fait pas d'hébergement d'urgence. Il a été décidé que nous ne ferions que de l'hébergement à long terme : un jeune intégré n'est pas remis à la rue.

**En 2017, le pôle MIE a reçu le signalement de 328 jeunes, dont 62 (dont 5 filles) sont actuellement hébergés par le réseau de Paris d'Exil et 49 par d'autres associations ou soutiens.**

- Mineurs anciennement hébergés par Paris d'Exil en OPP : 55
- Mineurs anciennement hébergés par Paris d'Exil pris en charge définitivement : 85
- Mineurs anciennement hébergés par Paris d'Exil partis : environ 25
- Mineurs anciennement hébergés avant mars 2017 (Timmy) pris en charge ou partis : 75

**L'équipe hébergement, héberge ou a fait héberger, 302 mineurs depuis un an et demi.**

---

## SUIVI

Nous orientons les jeunes vers l'ADJIE, et vérifions que leurs dossiers sont à jour. Nous avons procédé à des accompagnements au tribunal. Pour les cas qui demandent plus d'attention (jeune en procédure d'appel), nous aidons à la constitution du dossier en faisant faire des passeports et en orientant les jeunes.

Une avocate pénaliste spécialiste sur les mineur.e.s nous aide dans le suivi. Elle fait elle-même les saisines pour les primo-arrivant.e.s et s'occupe de les défendre et de monter le dossier. Notre collaboration est récente, pour l'instant sur les 5 jeunes suivi.e.s par elle, 3 ont été pris.e.s en charge jusqu'à leur majorité. Les deux autres ne sont pas encore passés en audience.

---

## SANTÉ

**Environ 25 jeunes/mois** sont accompagnés dans leurs besoins de santé et **230 rendez-vous/an** sont organisés. **3 ou 4 personnes** reçoivent, orientent et organisent les rendez-vous médicaux. **70 accompagnateur.trice.s potentiel.le.s** sont mobilisables.

**Plusieurs types d'interventions :**

**Sans carte de santé avec un caractère urgent ou chronique :** les urgences hospitalières les prennent en charge par l'intermédiaire de la PASS (pour toutes personnes sans couverture sociale). Nous les faisons accompagner. **La grande majorité des jeunes est orientée dans ce dispositif.**

**Avec une problématique santé lourde ou sans non-urgente, nous orientons vers Médecins du Monde.** Ils sont reçus par des médecins et un.e assistant.e sociale. Un parcours médical complet est organisé, donnant accès après quelques mois à l'Aide Médicale d'Etat qui donne accès à un panier de soin spécifique.

**Avec une couverture santé (AME) :** nous organisons des rdv en cabinet ou à l'hôpital et accompagnons.

**Constitution de dossiers médicaux :** Dans le cas de pathologies lourdes ou de nécessité d'opération, nous constituons les dossiers médicaux des jeunes. Avec ce dossier, certain.ne.s jeunes ont ainsi pu être pris.e.s en charge par l'Ase et pu poursuivre un parcours de santé qui leur est indispensable.

---

## COURS & ACTIVITÉS

**Des cours de français, d'histoire-géo et de maths, des ateliers créatifs** (théâtre, improvisation, création d'un journal) **et des sorties dans Paris, sont organisés**, principalement à la bibliothèque de Couronnes, pour les jeunes isolé.e.s exilé.e.s. La plupart sont en recours pour prouver leur minorité, certain.ne.s sont hébergé.e.s par des soutiens.

**Plus de 500 jeunes** ont pris un cours de français, un jour dans leur parcours, à Couronnes

**Une dizaine de nouveaux jeunes** s'inscrivent et sont accueilli.e.s chaque semaine

**Entre 80 et 90 jeunes** présent.e.s chaque matin

**Environ 70 professeur.e.s** bénévoles, assurent les cours, une vingtaine sont mobilisé.e.s par matin

---

**La situation des MIE (MNA) qui est déjà très difficile en raison des carences de prise en charge risque de le devenir encore plus avec les options politiques récentes prises par le gouvernement, qui consiste en deux points :**

- o Assimiler le plus possible les enfants étrangers à des demandeur.se.s d'asile
- o Organiser un parcours séparé de protection de l'enfance pour eux, autrement dit, ne pas les traiter de la même manière que les enfants européens.

---

**Pôles en projet :**

---

## **SANS-PAPIERS**

**Référente du pôle : Aubépine Dahan**

Le choix d'accompagnement global des personnes que nous rencontrons nous amène malheureusement depuis quelques mois à suivre des personnes déboutées CNDA et donc devenues sans papiers.

**Le lien avec la CSP 75 est un soutien dans ces démarches.**

**C'est encore une activité à construire.**

La situation des personnes sans papiers recoupe parfois celle des familles (donc des problématiques d'hébergement 115, de scolarisation), des problématiques bien sûr juridiques (OQTF, dossiers de régularisation pour soins, ou par le travail).

## **& INSERTION**

**Référente du pôle : Laura Beraud**

Les personnes ayant obtenu leurs papiers doivent maintenant s'insérer dans la vie professionnelle, trouver un logement, les démarches ne sont pas terminées.

**Ce pôle est en construction.**

# 2•LE PLAIDOYER

Le fait de témoigner, d'interpeller, de sensibiliser, de revendiquer est venu assez spontanément comme suite logique de l'action de terrain.

---

## Initiatives propres

### *Informer*

---

## OUTILS DE DIFFUSION D'INFOS

### Référentes du pôle : Marina Belney & Oriane Sebillotte

Depuis sa création, Paris d'Exil, a développé des outils pour informer et sensibiliser. Certains d'entre eux pré-existants, issus du CPSE (page facebook, twitter, base de donnée pour interpeller les médias...) L'association les a enrichis et en a créé de nouveau (le site internet, de nouveaux contacts médias et élus...)

En un an son pôle communication a mené, avec l'association et les membres du terrain, de nombreuses campagnes. Nous avons créé de nombreux tracts de sensibilisation, des documents d'information à destination des personnes exilées et/ou d'un plus large public. Envoyé des dizaines de communiqués de presse pour protester, sensibiliser les médias, le public, interpeller sur des sujets importants et souvent graves.

### A qui s'adresse-t-on ?

- ▶ Aux personnes exilées
- ▶ Aux personnes solidaires
- ▶ Au grand public
- ▶ À la presse
- ▶ Au personnel politique

### Outils

- ▶ Plaquettes d'infos pratiques et juridiques en plusieurs langues
  - ▶ Site web Paris d'Exil (traduction à venir en plusieurs langues)
  - ▶ Compte Twitter
  - ▶ Page Facebook Paris d'Exil
- 

### *Interpeller : les campagnes 2017*

## #STOPDUBLIN

Réalisation de tracts à distribuer pour sensibiliser le grand public à la problématique Dublin. En partenariat avec d'autres collectifs et acteurs.

## HÉBERGEMENT DES MIE

Une campagne de plaidoyer en faveur des mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s a été menée par Paris d'Exil dans le cadre de la proposition de démocratie participative de la Ville de Paris. La pétition initiée par Paris d'Exil et ralliée par d'autres associations a obtenu 6500 signatures de Parisien.ne.s. Deux

vidéos ont été produites en soutien de cette pétition (hébergeurs.euses/hébergé.e.s). Cependant, bien que le sujet ait été évoqué lors d'une discussion au Conseil de Paris, comme promis par la Mairie, il n'a pas été soumis au vote des élus, et n'a été suivi d'aucune action concrète.

## **AUTRES PROJETS**

**Plaidoyer pour une santé pour tous :** Nous rendons compte à MDM de ce qu'il se passe sur le terrain afin que des services soient plus à même de recevoir les jeunes et que d'autres s'ouvrent.

**Projet COFRADE :** l'équipe mineur.e a participé à la rédaction d'une note que la COFRADE a envoyée aux conseillers du gouvernement Macron sur la question des mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s.

**Projet action juridique :** nous collaborons avec une avocate pénaliste dans l'objectif de monter une stratégie judiciaire visant à mettre en cause l'État, pour mise en danger de la vie d'autrui.

---

### **Réponses aux sollicitations**

Les sollicitations des médias ont posé de nombreuses questions par rapport à leurs modalités et à leurs finalités. Souvent réalisées dans l'urgence, par des journalistes peu au fait des problématiques, contraintes par les cadrages, les angles et les montages, les interventions des soutiens dans les médias ont un impact pour le moins limité. Mais dans le doute, souvent, on y va quand même... Nous nous sommes tout de même dotées de grands principes régissant nos relations avec les médias, dans notre charte de communication.

**D'autres formes de plaidoyer existent comme le lancement de campagnes sur des thèmes précis (mineurs, stop Dublin).**

Par ailleurs, les membres de Paris d'Exil sont sollicités pour prendre la parole dans le cadre d'événements culturels traitant de la migration (festivals, projections, tables rondes...), ou bien lors d'émission de radios alternatives qui, davantage que la presse écrite et a fortiori la TV, donnent le temps de s'exprimer et de faire connaître ce qu'il est possible de faire.

- o Festival Bobines Sociales février 2017
- o Festival Migrants Scène décembre 2017
- o Radio Zinzine
- o Radio Fréquence Paris Plurielle
- o Radio Stalingrad Connection

**Autant d'occasions de rencontrer et de sensibiliser de nouvelles personnes en dehors du cercle strictement de terrain.**

Enfin Paris d'Exil est sollicité pour des documentaires de fond ou des travaux de recherches. Un documentaire est actuellement en cours de tournage au sein de l'équipe hébergement ; un travail de thèse de sociologie est en cours d'écriture sur l'hébergement solidaire des mineur.e.s au sein de Paris d'Exil.

Nous notons une demande croissante d'interviews et de reportages. Plusieurs vidéos ont été faite sur les cours de français de Couronnes, la vidéo de Salam quand même, les interviews de LCP, des interviews pour la LICRA, des interviews pour la revue des travailleurs sociaux.

Répondre à ces sollicitations nous prend beaucoup de temps alors que la priorité est le terrain et les problématiques individuelles. Nous sommes donc toujours en réflexion sur l'intérêt d'y répondre, dans quelles conditions et ce qu'elles pourraient apporter à la cause que défend l'association, à savoir la liberté de circulation et d'installation.

---

## Notre attitude vis-à-vis de la presse.

Ce sujet est âprement discuté parmi les soutiens aux personnes exilées, sur Facebook et ailleurs. Les médias, soutien ou poison ? La grande question...

Le problème de la presse, c'est que les journalistes travaillent majoritairement dans l'urgence, dans le feu de l'actualité, ne s'intéressent pas réellement au problème mais cherchent à faire un coup en fonction de l'actualité. Du coup, quand ils interviewent des soutiens, ils ont déjà leur angle et savent déjà presque ce qu'ils veulent leur faire dire. Autre gros biais, ils ont rarement le réflexe d'interroger les premier.e.s concerné.e.s, sous des prétextes divers (ce sera difficile d'organiser la traduction, on ne peut pas être deux sur le plateau télé/radio, on n'a pas le temps de dire deux fois la même chose etc...)

Cela dit, nous pensons que les médias peuvent, sous certaines conditions, servir de relais et de support pour l'un de nos objectifs qui est de témoigner et de porter un plaidoyer. Nous avons donc établi une charte de communication (cf. annexe) : éviter les portraits individuels de soutiens, axer sur la situation des personnes exilées et non sur le "miracle de la solidarité" qu'affectionnent tant les médias. Orienter sur la situation réelle, les violences policières, la situation des personnes exilées à la rue ou dans les centres, en préfecture, en CRA... Exiger la présence d'une personne exilée avec la personne qui a reçu la sollicitation...

---

## SITE INTERNET

Créé en janvier 2017, le site internet de Paris d'Exil est fait pour informer, proposer des actions et relayer des événements et initiatives.

**Informier** : devenir une source fiable d'information pour la presse, les chercheur.se.s, les personnes solidaires, toutes les personnes intéressées/sensibilisées au sujet (site web, revue de presse, veille, collecte de documents, participation à des travaux de recherche sous forme d'interviews, accès aux archives...)

**Argumenter** : Constituer des bases de données, rassembler et synthétiser les travaux de recherche sur les sujets, réfléchir aux arguments en faveur de la liberté de circulation et d'installation, afin de fournir des informations mais surtout des arguments rationnels à celles et ceux qui sont confronté.e.s aux arguments simplistes, fantasmes et peurs irrationnelles qui surgissent trop souvent lorsqu'on parle de liberté de circulation et d'installation.

**Contenu** : **40 pages d'informations, 1000 visites par mois en moyenne**, il relaie la newsletter, des communiqués et campagnes, et différentes actualités.

---

## FACEBOOK

Héritée de la page Facebook du collectif Parisien de Soutien aux Exilés, la page sert de relais pour les événements, les actualités et les actions – Près de 6000 abonnés

---

## TWITTER

Repris en mars 2017, le compte de Paris d'Exil a doublé d'abonnés et en gagne un peu plus chaque jour avec **900 followers actuellement**.

**Profil des abonnés** : journalistes et élu.e.s spécialisé.e.s, grand public

**Moyenne de vues par tweet** : **3000 à 4000** - Meilleure vue : 60 000 (post sur les enfants migrants disparus en Europe - Moyenne des retweets : 15 - Meilleur retweet : 230

- Relayer les événements que nous organisons, dont nous sommes partenaires ou qui nous semblent importants, sur Paris et dans toute la France
- Relayer des articles de presse sur la situation des personnes exilées et sur la politique migratoire
- Interpeller des journalistes et des élu.e.s : une action particulièrement efficace sur twitter
- Communiquer sur nos actions & veille quotidienne
- Témoignages du terrain et relais des besoins rencontrés

---

## TRACTS/PLAQUETTES

Nous éditons régulièrement des documents à destination des personnes exilées, des militant.e.s ou du grand public.

- 2 tracts de présentation de l'association
- 5 tracts de collectes
- 4 tracts de sensibilisation sur différents sujets pour le public
- 5 livrets pratique pour les soutiens
- des schémas sur le parcours des demandeur.se.s d'asile et des mineur.e.s
- 2 guides et une carte de Paris pour les personnes exilées
- 1 lexique, des tracts & affiches pour la campagne StopDublin

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris d'Exil envoie régulièrement des communiqués de presse. Sur des sujets qui nous interpellent et que nous pensons importants de communiquer et de faire relayer. Ils sont à destination de la presse, des médias et parfois des élu.e.s, et sont relayés aux soutiens sous une autre forme.

**40 communiqués de presse envoyés depuis un an à 540 journalistes & plus de 700 élu.e.s**

**Le contenu :** dénoncer des conditions d'accueil sordides, réagir à des articles ou des discours, mobiliser contre des initiatives politiques, pour des manifestations et des événements, sensibiliser sur les expulsions afin de tenter de les empêcher, diffuser des appels et des lettres ouvertes, soumettre notre point de vue et relayer des témoignages, autant de problématiques qu'il faut soumettre à la presse et aux médias.

---

## NEWSLETTER

La newsletter recense et dénonce les problèmes liés aux parcours de l'exil et de l'asile, en France et à l'international.

**11 newsletters (environ une/mois) envoyées à 1 400 personnes**

**Le contenu :**

- La situation à Paris et en région, violences policières, entraves venant des Préfectures & centres
- Les décisions politiques, lois, circulaires françaises et européennes
- Les accords avec des pays tiers & l'externalisation des frontières et de leur gestion
- Dénonciation d'actes ou d'articles racistes/fascistes
- Événements que nous organisons, dont nous sommes partenaires ou que nous soutenons
- Appels à soutiens, pour des actions, pétitions, cagnottes
- Relais d'informations et d'articles & d'outils pour aller plus loin

# 3•LE PROJET

## *Historique*

---

Des personnes solidaires avec ou sans papiers, venu.e.s à la rencontre des personnes exilées. Beaucoup sans aucun passé militant, que la découverte de la condition de personne exilée en France a amenées à se positionner politiquement notamment en faveur de la liberté de circulation et d'installation. La présence auprès des personnes concernées est restée un axe central dans l'association.

Aujourd'hui, quelque chose existe, issu de centaines d'initiatives individuelles, de décisions, d'actions organisées à un, à deux, à dix... chaque jour ou une fois par semaine, par mois, peu importe, c'est ce que chacun.e de nous a fait au cours des deux années passées sur le terrain à la rencontre des personnes exilées qui a fabriqué ce qu'on a aujourd'hui ici. Maintenant la question c'est ce qu'on en fait. Qu'est-ce qu'on fait de cette énergie, ces rencontres, ces liens, ces perceptions aussi qui ont changé et cette envie de changer quelque chose dans un système dont on a pu mesurer toute la violence et l'absurdité.

## *Notre vision*

---

Comme le rappelle notre petit pigeon en colère, on est né dans la rue et on y restera ! On a commencé par des actions qui s'apparentent à de l'humanitaire, comme apporter à manger, des vêtements, accompagner à l'hôpital. Nous savons tous.tes très bien qu'en faisant cela, nous remplissons gratuitement les missions qui sont celle de l'État et de la Mairie, qui eux sont payés pour cela. De plus la posture d'aide pose de nombreuses questions. Donc sur ces deux thématiques, il y a eu une maturation qu'on se propose de résumer comme suit :

### **Est-il légitime de remplir les missions de l'Etat et de la Mairie ?**

Oui... dans la mesure où ça nous sert à connaître la situation...

► Le terrain est la seule source fiable de connaissance de la situation réelle. Ni les institutions, ni les médias ne donnent d'informations fiables sur la situation des personnes exilées en France. Seule une information de première main est valable. Etre présent.e.s sur le terrain nous permet de savoir effectivement quel traitement est réservé aux personnes exilées, que ce soit dans la rue, dans les centres d'hébergements, les CADA, les CRA, les tribunaux ou encore les préfectures.

Oui... À condition d'utiliser les données de ces actions pour nourrir nos plaidoyers et nos témoignages

- Le terrain = capacité de témoigner de ce qu'on voit
- Le terrain = conserver la rage de se battre pour que cette situation change radicalement et ne pas se contenter de demi mesures. Ce sont des personnes dont nous parlons, cela ne nous suffira jamais d'entendre « nous avons déjà fait ceci ou cela, c'est déjà pas si mal ».

## **Aider sans reproduire les formes de domination, est-ce possible ?**

La posture d'aide crée potentiellement une situation de dépendance... alors qu'est-ce qu'on fait ?

- ▶ On vise l'égalité mais on tient compte de la réalité : asymétrie d'info et de ressources
- ▶ On tient compte aussi des ressources des personnes exilées
- ▶ On s'engage à tout faire pour rendre les personnes indépendantes : partager l'info, les doutes, les questions ; renvoyer vers les services sociaux prévus pour ça
- ▶ On donne l'info, ils et elles décident. On ne sait pas quelle est la bonne décision, ce sont eux/elles qui en subiront les conséquences, pas nous. On ne juge pas (sauf si on est témoin de mise en danger de soi-même ou d'autrui).

### *Le terrain comme légitimité...*

---

L'action de terrain a bien sûr du sens en elle-même dans la mesure où elle peut aider à résoudre des situations individuelles (hébergement, annulation arrêté de transfert, libération de CRA...) mais politiquement elle n'a de sens que si elle se traduit par des témoignages, des plaidoyers, des mobilisations, des actions politiques qui ont pour ambition de changer quelque chose à cette situation.

Chaque personne est témoin, lors de son parcours, d'accompagnements, d'actions, des problèmes liés à l'asile et à l'exil. Que ce soit violences policières, entraves aux droits, maltraitance institutionnelle, injustice des règlements et violations des conventions... Ces témoignages doivent servir à lancer des campagnes pour protester et espérer faire changer le fonctionnement actuel des choses. **C'est pourquoi le partage d'infos du terrain avec les autres membres de l'asso est primordial**, et notamment pour l'équipe communication qui pourra s'en servir dans des campagnes ou pour faire pression sur les pouvoirs publics qui nient la réalité du non-accueil en France.

### **Des principes d'action donnés par le terrain**

- ▶ **L'humanitaire pour nourrir l'action politique et le plaidoyer** : le collectif CPSE qui a été à l'origine de Paris d'Exil est né dans la rue au contact des personnes exilées. Le projet de l'association est d'accorder à la présence de ses membres sur le terrain une légitimité centrale.
- ▶ **C'est ainsi le terrain qui nourrit le plaidoyer**
- ▶ **Nous tenons à éviter une séparation complète entre activités d'administration de l'association, de communication et de terrain. Le suivi de personnes exilées reste une composante incontournable de l'investissement dans l'association**

### **Rechercher et faire vivre l'égalité des droits et l'égalité tout court**

- ▶ **Favoriser tant que possible la présence et la participation des personnes exilées au sein de l'association** (soutien, traduction, plaidoyer, expression publique dans les médias, organisation autonome de manifestation sur des problématiques spécifiques à tel ou tel pays).

## *...le plaidoyer comme objectif*

---

### **Organisation des campagnes de plaidoyer**

La difficulté qu'on a rencontré ces deux dernières années, c'est de dégager du temps pour monter des campagnes, alors que beaucoup d'entre nous ont déjà un travail à côté de l'engagement dans l'association et que le travail de terrain est prioritaire et extrêmement prenant.

Par ailleurs une campagne, si elle doit avoir de l'impact, mobilise beaucoup de temps et de ressources. Il semble raisonnable de se concentrer sur **deux ou trois campagnes par an**. En partenariat avec d'autres acteurs, ou seuls, peu importe. Mais il n'y a, **dans Paris d'Exil, pas de séparation entre les fonctions terrain et plaidoyer**. Si une personne souhaite lancer une campagne de plaidoyer, et que c'est collectivement accepté, l'association met à disposition des fonctions support (communication, collecte de donnée, coordination) pour mener à bien cette campagne.

Chaque équipe de plaidoyer se constituera en fonction de l'envie, des compétences et du rôle de chacun.e. Un groupe plaidoyer sera créé avec idéalement :

- o une ou des personnes exilées concernées par le problème,
- o une ou des personnes du terrain/pôle concerné,
- o un.e membre du collège.
- o L'équipe comm sera associée et mettra à disposition son savoir-faire et ses outils.

### *Principales revendications politiques*

---

- o Liberté de circulation et d'installation
- o Stop Dublin
- o Stop Expulsions
- o Des papiers pour tous.tes

### *Mode de décision*

---

L'Assemblée Générale est le lieu où sont discutées les grandes décisions, à travers l'approbation des statuts, des choix budgétaires pour l'année à venir, et des thèmes de plaidoyer (ceux-ci pouvant évidemment évoluer en fonction de l'actualité).

Le Collège (ou Conseil d'Administration), exécute ces décisions, et se réunit environ une fois par mois pour le suivi des actions en cours.

Sur le terrain, les pôles fonctionnent de manière autonome : leur référent.e.s les représente au Collège. Les référent.e.s se chargent aussi de faire le lien entre les membres actif.ves au sein des pôles et le collège, et de faire remonter les infos du terrain afin de servir les campagnes de plaidoyers ; ils/elles diffusent les outils plus quotidiens, gérés par l'équipe comm, des CP, newsletters, tweets et posts facebook qui alertent sur la situation.

Le bureau, avec président.e, trésorier.e et secrétaire, se charge des tâches administratives et du bon fonctionnement de l'asso en interne et dans ses relations avec les soutiens, les autres associations, collectifs, syndicats (partenaires) et les médias et élus.

## *Trois “équipes” supports viennent compléter la bonne structuration de l’asso.*

---

- ▶ Un.e référent.e soutien, se charge de recruter, former les nouveaux.elles et d’assurer leur bonne intégration au sein des équipes.
- ▶ Une personne chargée de la gestion des infos du terrain, du lien entre les pôles et la circulation des données.
- ▶ L’équipe comm avec ses outils aux services du reste de l’asso.

## *Le rôle des adhérent.e.s*

---

En adhérant à l’association, les soutiens s’engagent sur plusieurs points (charte d’adhésion cf : annexes). Notre ligne politique est claire, adhérer à Paris d’Exil, signifie y adhérer également. Nous militons pour un accueil digne et inconditionnel de toute personne exilée sans distinction de statut et pour l’égalité et le respects des droits, la liberté de circulation et d’installation et pour faire changer globalement, un système d’asile injuste.

Cela sous-entend d’accepter certaines règles, comme la réglementation de la prise de parole publique (cf : charte de comm), des partenariats, des collectes... En se référant au collège pour ces décisions.

Surtout les soutiens s’engagent à participer à une campagne de plaidoyer, via la proposition d’un sujet/ thème, la participation active dans une équipe constituée pour une campagne et la remontée et la collecte d’informations du terrain, de témoignages sur les dysfonctionnements, entraves, violences etc. aux droits de l’homme et droit d’asile, et de données sur leur activité au sein de l’association (déroulement des accompagnements, nombre de personnes suivies etc.). Via les référent.e.s de pôle, ou directement au collège. Afin de permettre l’interpellation et la sensibilisation du public, des médias et des élus sur ces sujets.

## *Les référent.e.s/coordonateurs.trices*

---

Les référent.e.s de pôles (en binôme), sont ses représentant.e.s au collège. Ils/elles ont plusieurs missions. Ils/elles se chargent de gérer le pôle avec les soutiens, faire le lien avec le collège, coordonner ou lancer des projets, et faire remonter les infos du terrain. Ils/elles sont choisi.e.s par les membres de leur pôle.

## *Des temps ensemble*

---

Nous souhaitons toujours plus de cohésion et de discussions au sein de l’association. Pour cela nous voulons organiser des moments ensemble, afin de permettre de mieux se connaître, de parler des projets et des visions, de lancer ensemble des campagnes de plaidoyer, de se mobiliser et se soutenir.

### **Ces temps sont à plusieurs niveaux :**

- ▶ L’AG annuelle, qui permet de soumettre au vote les grandes décisions de l’association pour l’année à venir.
- ▶ Des moments festifs, des évènements, (seuls ou en partenariat avec d’autres acteurs), pour sensibiliser un public, mais aussi pour se retrouver dans un autre cadre.
- ▶ Des repas solidaires
- ▶ Et des cafés d’accueil et d’échanges, au minimum un par mois, pour informer et former les nouveaux soutiens, mais aussi se retrouver et discuter avec ceux qui souhaitent venir, membres ou pas de l’association.

# 4·LE RAPPORT FINANCIER

## FRAIS

**Juridique** (avocats, audiences, dossiers) : 5 549,80 €

**Administratif** (traductions, interprétariat, dossier/récits) : 235,90 €

**Alimentation et courses matérielles** (fournitures, nourriture) : 5 258,84 €

Dont courses pour les familles hébergées/suivies : 3 528,64 €

**Matériel, campements** (duvets, assurance voiture, tentes, fournitures) : 1 049,74 €

**Transport** (ratp, snct, ouibus, navigo...) : 1 719,65 €

**Dépenses globales mineur.e.s** (transport, matériel, fournitures, activités) : 10 585,90 €

**Dépenses globales familles** (transport, fournitures, matériel) : 3 543,85 €

Total (+courses et hébergement) : 10 864,11 €

**Hébergement** (hôtel, auberges, majoritairement pour des familles) : 3 791,62 €

**Fonctionnement** (compte en banque, site internet, réunions, frais associatifs) : 401,72 €

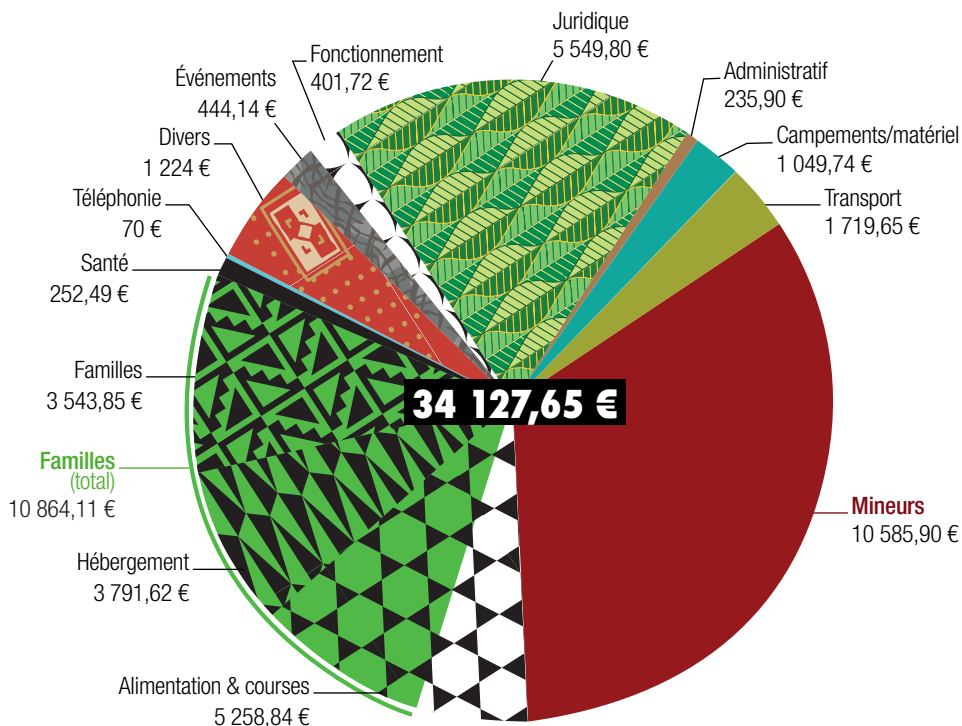
**Santé** (médicaments, soins dentaires, participation à des frais d'opération) : 252,49 €

**Événements** (papeterie, tracts, banderoles, organisation, impressions) : 444,14 €

**Téléphonie** (cartes lyca) : 70 €

**Divers** (urgences, fournitures, campement/maraudes) : 1 224 €

**TOTAL : 34 127,65 €**



---

## DONS

### Dons de partenaires : 20 204 €

Les Éveillés : 12 514 €

Encrages : 5 400 €

Onmigre : 700 €

Cité-Théâtre : 1 590 €

### Dons de particuliers : 14 576,51 €

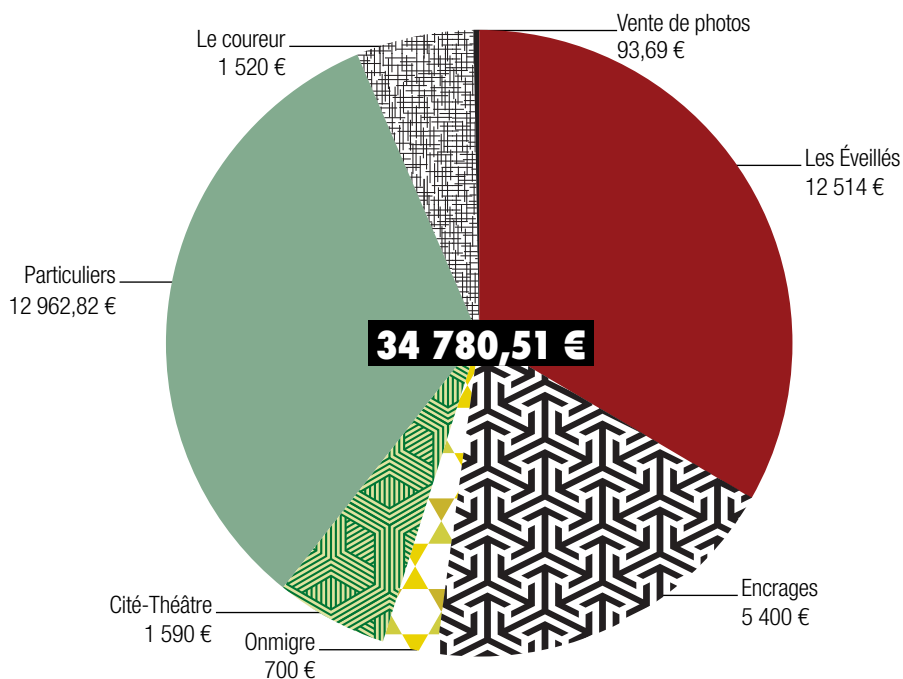
Particuliers : 12 962,82 €

Émile, le "coureur-coeur" : 1 520 €

Ventes de photos de Laurent : 93,69 €

---

**TOTAL : 34 780,51**



# 5-ANNEXES

## CHARTRE RÉGISSANT LA COMMUNICATION

### *Objectifs de communication*

#### **La communication médiatique de Paris d'Exil doit viser à :**

- ▶ informer le public le plus large possible sur la situation des exilé.e.s à Paris et sur la complexité de cette situation
- ▶ informer sur/dénoncer les manquements institutionnels et administratifs au droit d'asile, aux droits de l'homme et au droit de l'enfant
- ▶ interpeller les pouvoirs publics pour qu'ils s'engagent et agissent à leur mesure
- ▶ favoriser les occasions de prise de parole directe et non médiée par les exilé.e.s, tout en les aidant à faire respecter leur droit à l'image, à la rétractation, etc.
- ▶ médiatiser certaines actions militantes et/ou juridiques
- ▶ imposer dans l'espace du débat public la question de l'accueil des exilé.e.s et du respect du droit d'asile, et travailler à une évolution des représentations informant les politiques d'asile et d'immigration en relayant les études sur le sujet et interrogeant les termes employés pour aborder le sujet
- ▶ relayer les informations pour des événements et appels à mobilisations concernant le droit d'asile et le droit des étrangers
- ▶ sensibiliser à l'évolution du droit d'asile, aux questions de libres circulation et installation, en s'autorisant aussi à aller vers des parutions presse spécialisées (économie, sociologie, géopolitique, urbanisme, etc.)
- ▶ ébaucher un réseau européen d'échange d'informations locales sur la situation matérielle, juridique, politique, judiciaire des exilé.e.s.

### *Choix lexicaux*

#### **L'ensemble de l'équipe organisant ou intervenant dans la communication devra se montrer vigilante concernant les choix lexicaux :**

- ▶ dans toute circonstance, le terme « exilé » et toutes ses déclinaisons (féminin, pluriel, forme inclusive) seront préférés aux autres notions comme migrant, immigré, clandestin, étranger. Les termes « demandeur d'asile » ou « réfugié » seront réservés aux personnes dont les situations administratives le justifient.
- ▶ de la même manière, nous préférons les termes de « personnes solidaires » ou « soutiens » à celui de « bénévoles », qui renvoie davantage à une démarche humanitaire à sens unique.
- ▶ des inventions lexicales sont bienvenues, comme pour parler de « militants de l'accueil » par exemple ; elles devront néanmoins être soumises à réflexion collective.

### *Sollicitations*

#### **Sollicitation active**

- ▶ Fishing de médias extérieurs en leur suggérant des sujets par le biais de communiqués de presse réguliers :
- ▶ Cette démarche doit viser à multiplier la venue de journalistes donnant la parole aux exilé.e.s.
- ▶ Toute demande de notre présence pour introduire, expliquer, orchestrer, doit être refusée autant que possible. On pourra proposer des facilitateurs (traducteurs, contacts, etc.).
- ▶ Dans le cas où le sujet journalistique nécessiterait une explication de la situation ou confronterait

les points de vue de différents acteurs, la prise de parole au nom de Paris d'Exil est justifiée. Dans tout autre cas, notre parole de soutiens doit être réduite au minimum.

- ▶ S'il est fait recours à un traducteur, préciser avec insistance auprès du journaliste que cette personne n'est PAS un sujet d'article, que son contact n'est donné que pour effectuer la traduction. Sauf désir contraire du traducteur concerné, son nom n'aura pas à apparaître dans l'article, pas plus que des informations personnelles (parcours, nationalité, etc.).
- ▶ Organisation de conférences de presse en fonction des sujets d'actualité
- ▶ Alimentation quotidienne des pages FB, du site et compte Twitter de Paris d'Exil

### **Se constituer source fiable d'informations :**

- ▶ Par un compte-rendu mensuel, faire état de la situation observable des exilés à Paris par Paris d'Exil, chiffres et dates à l'appui autant que possible. Le but de cette démarche est de proposer une source d'informations alternative aux sources « officielles » (Mairie, Etat, Préfecture).
- ▶ Ce compte-rendu sera envoyé à tous les contacts presse dont nous disposons ; aucune réponse n'est attendue, et nous ne répondrons aux sollicitations qui pourraient en découler que dans le cadre défini par les autres points de la charte.
- ▶ Le ton en sera volontairement neutre et non militant (style AFP).
- ▶ Pour certains sujets et certains chiffres, la collaboration d'autres collectifs et associations pourra être nécessaire et sollicitée. La mention de cette participation sera alors placée après la signature de Paris d'Exil.
- ▶ Ce compte-rendu mensuel rendra compte de la situation générale, intégrant si besoin des éléments spécifiques à chaque pôle ; mais il n'aura pas vocation à remplacer les signalements et comptes-rendus qui pourraient être effectués par ailleurs par chaque pôle, en étroit lien avec les autres acteurs spécialisés (Timmy-Adjie-Resf, santé-mdm-MM-Msf).

### ***Sollicitation passive***

- ▶ Toute acceptation d'une sollicitation journalistique doit faire l'objet d'un accord préalable par les membres de l'équipe Communication. Aucune pression de temps de la part du/de la journaliste ne doit pousser à dépasser cette règle. Mention de ce besoin de concertation pourra être faite auprès des personnes qui nous contactent.
- ▶ Nous privilégierons la qualité de la parution / de l'engagement du professionnel / de la pertinence du sujet sur l'urgence (plutôt prise en charge par la sollicitation active sous forme de communiqués de presse). Le choix devra toujours contenter plusieurs préoccupations :
- ▶ maîtriser notre communication, tant sur le fond que sur la forme
- ▶ offrir une image cohérente par la somme des parutions
- ▶ choisir les sujets sur lesquels nous souhaitons communiquer, et préserver cette liberté d'une communication intéressée, aux objectifs d'ensemble définis au départ, et aux objectifs précis redéfinis au fur et à mesure.
- ▶ Les propositions de journalistes souhaitant suivre un/plusieurs soutiens seront attentivement examinées : s'il s'agit de mettre en avant les actions d'un soutien, nous pourrions accepter au cas par cas, car cela permet de dire la réalité de la situation des exilé.e.s sans leur imposer une caméra / un micro ; s'il s'agit en revanche de dresser le portrait d'un soutien (moral, raisons de l'engagement, déclic, gestion de la vie personnelle...), nous refuserons de nous prêter à l'exercice en tant que Paris d'Exil. Cela reste possible à titre personnel.

### ***Spécificités de l'audio-visuel***

- ▶ privilégier les directs ; en cas de montage, conditionner l'intervention à un temps de parole minimum par le biais d'un accord écrit

---

## LES STATUTS

### Préambule

L'association « Collectif Parisien de Soutien aux Exilé.e.s – Paris d'Exil » a été créée en novembre 2016 et a été déclarée le 17 décembre 2016 à la Préfecture de Police de Paris suivant la loi du 1er juillet 1901. Dans la suite des présents statuts elle est dénommée « Paris d'Exil ». Sa durée est illimitée.

---

## TITRE I – FORME, OBJET ET COMPOSITION

### Article 1er - Forme

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : « Collectif Parisien de Soutien aux Exilé.e.s – Paris d'Exil ». Sa durée est illimitée.

### Article 2 - Objet

Cette association a pour objet :

- De militer en faveur la liberté de circulation et d'installation ; de l'accueil inconditionnel et digne de toute personne cherchant refuge en France, indépendamment des raisons qui l'ont fait quitter son pays d'origine ; de l'égalité des droits.
- De faciliter l'accès des personnes cherchant refuge en France à leurs droits, en visant leur autonomisation dans leurs démarches et décisions
- D'apporter un soutien matériel, sanitaire, linguistique, juridique ou autre à toute personne en situation de précarité, notamment du fait d'une situation de migration.

### Article 3 – Siege

Son siège est fixé au 5, rue du Vertbois, 75003 Paris. Il peut être transféré sur simple décision du collège.

### Article 4 – Moyen d'action

Paris d'Exil met en œuvre tous les moyens propres à atteindre ses buts, par des actions de témoignages, d'éducation et de formation, et au besoin par voie judiciaire comme la constitution de partie civile.

### Article 5 – Ressources

Il n'est pas prévu de cotisation annuelle. Paris d'Exil pourra recevoir des dons manuels de particuliers, de structures de l'économie sociale et solidaire ou de structures qui partagent les valeurs de l'association. Tout don au-delà de 1000 euros est soumis à l'approbation du Collège. Pour compléter ses ressources, l'association pourra recevoir toute somme provenant de ses activités et de ses services dans la limite des dispositions légales et réglementaires.

### Article 6 – Composition

L'association se compose d'une seule catégorie d'adhérents : les membres soutiens. Pour être membre soutien, il est nécessaire de présenter une demande d'adhésion et d'être agréé par le bureau qui statue souverainement sur les demandes présentées. L'adhésion devenant effective à la signature de la « Charte de l'adhérent.e à Paris d'Exil » par le membre soutien. Les membres s'engagent à respecter les principes définis dans l'article 2 des présents statuts.

Tous les membres de Paris d'Exil sont des personnes physiques.

## **Article 7 – Perte de la qualité d'un membre**

La qualité de membre se perd par :

- ▶ 1. La démission
- ▶ 2. Le décès
- ▶ 3. En cas de non-respect des valeurs et des orientations fixées par l'association ou de comportement préjudiciable au mouvement. La radiation est prononcée par le Collège, l'intéressé.e ayant été invité.e par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

---

## **TITRE II – ORGANES INSTITUTIONNELS**

### **Article 8 – L'assemblée Générale de « Paris d'Exil »**

#### **Article 8.1 Composition**

L'Assemblée Générale de l'association comprend tous les membres de l'association. Le droit de vote est accordé à tous les membres faisant partie de l'association depuis au moins 3 mois. Ceux-ci peuvent se faire représenter par un autre membre de l'association faisant partie de l'Assemblée Générale. Nul ne peut être titulaire de plus de 2 mandats.

#### **Article 8.2 Attributions**

- ▶ L'Assemblée Générale décide de la politique générale de l'association.
- ▶ Elle élit les membres du collège.
- ▶ Elle approuve le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier.

#### **Article 8.3 Fonctionnement**

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du collège. Cette convocation est adressée au moins 15 jours avant la date fixée. Elle peut être convoquée en outre sur un ordre du jour précis et dans les mêmes conditions de délai, à la demande d'au moins la moitié de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité simple.

### **Article 8 – Le collège**

#### **Article 8.1 Composition**

Le Collège est composé des référent.e.s de pôles et des membres du bureau.

Les membres du collège sont élu.e.s pour une durée de un an.

#### **Article 8.2 Attributions**

- ▶ Le Collège met en œuvre la politique générale de Paris d'Exil dans la ligne déterminée par l'Assemblée générale.
- ▶ Il convoque l'Assemblée générale.
- ▶ Assure le suivi et la coordination des actions de plaidoyer.

#### **Article 8.3 Fonctionnement**

Le Collège se réunit au moins une fois tous les deux mois et dans tous les cas où l'exige l'intérêt de Paris d'Exil. Le Collège peut inviter toute personne membre ou non de Paris d'Exil, dont il estime la présence nécessaire pour information ou consultation.

### **Article 9 – Le bureau**

Le collège élit parmi ses membres un bureau composé d'un.e président.e, d'un.e ou plusieurs vice-président.e.s, d'un.e secrétaire et, si besoin est, un.e secrétaire adjoint.e, d'un.e trésorier.e et, si

besoin est, un.e trésorier.e adjoint.e.

Le bureau se réunit chaque fois que nécessaire, sur la convocation qui lui est faite par le/la président.e ou à la demande de la moitié des membres qui le composent. Il veille au fonctionnement de l'association en conformité avec les orientations générales définies par l'Assemblée Générale et en application des décisions du Conseil d'Administration.

Le bureau est renouvelé tous les deux ans. Les mandats sont renouvelables une fois au maximum.

---

## **TITRE III – MODIFICATIONS DE STATUTS, DISSOLUTION**

### **Article 10**

Les modifications des statuts et la dissolution de l'association sont obligatoirement soumises à une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

La dissolution ne peut être prononcée que si l'Assemblée Générale comprend au moins les 2/3 des membres de l'association présent.e.s ou représenté.e.s. La décision doit être prise à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire est alors convoquée dans les 15 jours qui suivent : elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présent.e.s ou représenté.e.s.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de dissolution décide de la dévolution des biens de l'association conformément aux dispositions des articles 9 de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

*Statuts a adopter à l'Assemblée Générale de « Paris d'Exil » le 9 décembre 2017*

---

## **CHARTRE D'ADHÉSION**

*En adhérant à l'association Paris d'Exil, je signifie que :*

Je me retrouve dans les luttes menées par l'association pour un accueil digne et inconditionnel de toute personne exilée sans distinction de statut ; pour l'application du droit français et international, pour à terme les faire évoluer ; pour l'égalité des droits et la liberté de circulation et d'installation.

J'accepte quelques règles de fonctionnement collectif : toute prise de parole publique et/ou médiatique, collecte, organisation d'événement au nom de l'association, ou tout autre engagement du nom de Paris d'Exil, doit faire l'objet au préalable d'une décision collégiale

Je m'engage à participer à une campagne de plaidoyer, via la proposition d'un sujet/ thème, la participation active dans une équipe constituée pour une campagne et la remontée et la recherche de données et témoignages du terrain.

Je m'engage également à la collecte d'informations du terrain, de témoignages sur les dysfonctionnements, entraves, violences etc. aux droits de l'homme et droit d'asile, et de données sur mon activité au sein de l'association (déroulement des accompagnements, nombre de personnes suivies etc.), via les référent.e.s de pôle, ou directement au collège de Paris d'Exil. Afin de permettre l'interpellation et la sensibilisation du public, des médias et des élus sur ces sujets.

# TERRAIN (PÔLES)



= **CA : GÈRE** — suivi des actions terrain  
coordination des plaidoyers  
centralisation des infos terrain  
préparation du budget  
gestion des conflits  
embauche de salarié



— **EXÉCUTE**

# PLAIDOYER

# EN CONCLUSION...

*Paris d'Exil c'est...*

*Des personnes exilées et solidaires qui militent ensemble  
pour la liberté de circulation et d'installation et pour  
l'égalité des droits !*

*Avec...*

*Le terrain comme légitimité*

*Le plaidoyer comme objectif*

